

CONPACK DEOSOL

Dégraissant bactéricide/fongicide/
virucide pour le nettoyage de sols et
surfaces alimentaires



Carton 10 L | 1027402



LE SYSTÈME
D'HYGIÈNE

plus...



ÉCOLOGIQUE



PRATIQUE



ÉCONOMIQUE



SÛR

DESCRIPTION DU PRODUIT

- Détergent désinfectant à base d'ammoniums quaternaires pour le nettoyage et la désinfection de tout type de surfaces en une seule phase en milieu alimentaire, tables, ustensiles, chambres froides, etc.
- Emballage respectueux de l'environnement.

Registre Biocide n° **22-20/40-11716** et n° **22-20/40-11716-HA**.



DOSAGE

- 3% (surfaces)
- 0,5-1% (sols)

PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

- Liquide de couleur jaune fluorescente.
- pH à 5 % : $12,5 \pm 0,5$.
- Densité 20 °C : $1,10 \pm 0,01$ g/mL.

CONPACK DEOSOL

CONSEILS D'UTILISATION

- Comme désinfectant de surfaces, préparer une solution CONPACKDEOSOL par moyens d'un équipement de dilution venturi pour obtenir une concentration du 3 %. Une fois la solution homogénéisée, appliquer par pulvérisation sur la surface à nettoyer, laisser agir 5 à 10 minutes et rincer à l'eau.
À des fins de désinfection spécifiques, les conditions peuvent être ajustées, pouvant travailler à partir de 0,8 % de concentration et 5 minutes de temps de contact (voir données ACTION DÉSINFECTANTE).
- Pour le nettoyage des sols, préparer une solution de CONPACK DEOSOL par moyens d'un équipement de dilution venturi pour obtenir une concentration de 0,5 - 1 % dans un seau de 5 - 10 L. Une fois la solution homogénéisée, appliquer manuellement avec une brosse sur la surface à nettoyer. Laisser sécher. Pas besoin de rinçage ultérieur.

Il est nécessaire de prendre toutes les mesures pour que les aliments et ustensiles manipulés dans les endroits préalablement traités avec le produit soient exempts de tout résidu et principe actifs. Pour cela avant une utilisation sur les surfaces à traiter, réaliser un rinçage avec de l'eau claire. La désinfection des surfaces doit être faite en l'absence des aliments.

CARACTÉRISTIQUES

- Possède un haut pouvoir détergent et désodorisant des surfaces traitées.
- Spécialement conçu pour l'entretien des cuisines, chambres froides, locaux poubelles, etc.
- Indiqué pour nettoyer et désinfecter tout type d'installations : sanitaires (baignoires, toilettes, douches, vestiaires, pédiluves), cuisines (chambres, tables de travail, mobilier en acier, plaques électriques, machines), surfaces (carrelage, murs, sols durs, sols synthétiques), etc.
- ACTIVITÉ DÉSINFECTANTE:
D'après des études réalisées le produit est conforme à:
 - La norme UNE-EN 1276, bactéricide, en conditions de saleté, à la concentration de 1,5 %, à 20 °C et un temps de contact de 5 minutes, face à : *Escherichia coli*, *Enterococcus hirae* et *Staphylococcus aureus*. L'activité bactéricide face aux ceps *Pseudomonas aeruginosa* est satisfaisante à la concentration de 3 %.
 - La norme UNE-EN 13697, bactéricide, en conditions de propreté, à la concentration de 3 %, à 20°C, et un temps de contact de 5 minutes, face à : *Escherichia coli*, *Pseudomonas aeruginosa*, *Enterococcus hirae* et *Staphylococcus aureus*.
 - La norme UNE-EN 13697, fongicide, en conditions de saleté, à la concentration de 4 %, à température ambiante et un temps de contact de 15 minutes, face à : *Candida albicans*, *Aspergillus*.
 - La norme UNE-EN 13697, levuricide, en conditions de propreté, à la concentration de 1,5 %, à température ambiante, et un temps de contact de 15 minutes, face à : *Candida albicans*.
 - La norme UNE-EN 13697, bactéricide, en conditions de saleté, à la concentration de 0,8 %, à température ambiante et un temps de contact de 5 minutes, face à : *Salmonella typhimorium*, *Listeria monocytogenes*.
 - La norme NF-EN 14476: 2013 + A2: 2019, virucide, en conditions de saleté, à la concentration de 3 %, à 20 °C, et un temps de contact de 15 minutes, face à : *Vaccinia Ankara*. L'activité virucide face à *Vaccinia Ankara*, indique que le produit a une activité virucide contre les virus enveloppés.
- Produit écologique, développé sous les critères du développement durable:
- Conditionné sous le système CONPACK, qui réduit les déchets de type emballage plastiques durs et minimise les risques dérivés de la manipulation de produits chimiques.
- Produit concentré qui assure un haut rendement. Réduction des émissions de CO₂ résultante du transport grâce à la concentration du produit qui réduit la quantité nécessaire lors de l'application.
- Autorisation de mise sur le marché dans le cadre du Règlement (UE) 528/2012:
- Produit biocide TP02 (n° inventaire 47207) - Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides. Usage réservé aux professionnels.
- Produit biocide TP04 (n° inventaire 47207) - Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. Usage réservé aux professionnels.
- Registre Biocide dans DGSP n° 22-20/40-11716 et n° 22-20/40-11716-HA.